



Mars - Avril 2021

N° 5

Fontenailles



L'édito

Chères Fontenaillasses, chers Fontenaillassais,

Depuis quelque temps à la mairie, des appels téléphoniques relatifs à des nuisances et à des conflits de voisinage sont de plus en plus fréquents : aboiements et divagations de chiens, musique trop forte, utilisation d'ustensiles bruyants hors des créneaux horaires autorisés, brûlages de végétaux, stationnements sur les trottoirs, poubelles qui restent sur la voie publique, désagréments liés à la pratique de la chasse.

On peut penser que la perception des nuisances est intimement liée à la crise sanitaire actuelle.

Aujourd'hui, les gens sont de plus en plus amenés à vivre confinés. Certains doivent assurer leur activité professionnelle de chez eux, d'autres, doivent gérer le manque de lien social, et, pour beaucoup, cette période d'incertitude est source de stress.

C'est pourquoi, il est indispensable de ramener de la sérénité dans le village. Pour cela, chacun doit appliquer les règles de base du « Bien vivre ensemble ».

Ces dernières sont fondées sur de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, dialoguer avec courtoisie et se comprendre.

Vivre chez soi, « à la campagne », ce n'est pas avoir le droit de faire ce que bon nous semble. Il faut respecter les lois, les arrêtés préfectoraux, municipaux et appliquer les règles du bon sens.

Les actes de négligence dans les espaces publics et privés sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire.

Au-delà de nos limites de propriété, il existe « L'AUTRE ». Pour répondre à la règle de la réciprocité, il faut le respecter. Ainsi, demain, chacun pourra vivre sereinement.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »

(extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789).

Votre Maire

Ghislaine HARSCOËT

Résumé du compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 janvier. Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

Délibération autorisant Mme Le Maire à signer un contrat pour la coupe de régénération dans le bois communal.

Délibération autorisant Mme Le Maire à demander une subvention au titre du fond d'équipement rural du département pour les travaux de voiries.

Délibération autorisant Mme Le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour la plantation des haies entre la sente piétonne et la RD 67 afin de sécuriser le cheminement piéton.

Délibération autorisant Mme Le Maire à signer le devis de l'entreprise Chatignoux concernant les travaux de maçonnerie. La commune a obtenu les subventions suivantes : 40 000 euros du Département et 79 925 euros de l'Etat.

Délibération autorisant Mme Le Maire à signer le devis de l'entreprise Mamias Electricité.

Délibération autorisant Mme Le Maire à signer avec le SDESM la convention d'adhésion au conseil en énergies partagées.

Délibération autorisant Mme Le Maire à mettre en œuvre une procédure de reprise des concessions abandonnées, conformément aux dispositions des articles 361-17 à 361-34 du code des Communes.

Délibération autorisant Mme Le Maire à fixer la rémunération de chaque vacation sur la base horaire du SMIC d'un montant brut de 10.25 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et disponibles sur le site internet de la commune : mairiefontenailles@wanadoo.fr

Civisme



Cédric DACQUAY
Conseiller Immobilier

📞 07 82 45 70 92

✉ cedric.dacquay@iadfrance.fr

📍 Fontenilles, France (77)

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial indépendant de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Melun sous le numéro 891198970 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

Suivez-moi  Cédric Dacquay

iadfrance.fr

Infos utiles

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000
Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77
Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Mairie de Fontenilles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Agence postale

01 60 52 66 35

Aux horaires d'ouverture de la mairie.



Mairie Fontenilles

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Entretien des fossés



Rue de la mare aux canes



Après la taille des arbres en janvier, la commune a loué une mini pelle pour assurer l'entretien des fossés.

Les pluies diluviennes ont conforté les élus dans la programmation de ces travaux. Ainsi, agents techniques et élus ont profité de cette location pour créer un fossé au niveau de la réserve incendie située entre les hameaux du Bezard et du Plessier.

En effet, lors des fortes pluies, l'eau venant de la plaine de Nangis envahissait la route et ruisselait sur le bas-côté.



Route de Glatigny



Les fossés ont été creusés de manière à dégager les buses et permettre à l'eau de mieux couler vers le ru.

Route de Glatigny, la terre s'étant amoncelée dans le fossé, l'eau de pluie stagnait dans certains jardins des propriétés du lotissement de la Pommeraié.



Au Bezard



Au Bezard



Rue de la Charmée



Route du Plessier



Travaux abords et parking de la mairie

De manière à stabiliser le terrain autour du bâtiment de la mairie, les agents techniques ont étalé du grattage d'enrobé puis l'ont recouvert d'un gravillonnage. Ainsi les véhicules du centre social de Nangis Lude stationneront derrière la mairie libérant des places sur le parking « visiteurs ».



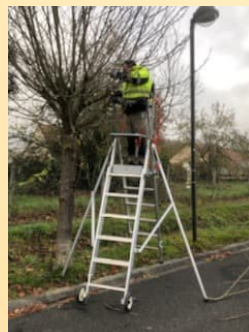
Elagage et paillage

De fin novembre à mi-janvier, c'est près de 180 arbres sur la commune qui ont été taillés par nos deux agents techniques.

Cela comprenait les arbres de La Pommeraie, de la place de l'église, de la cour de Nangis Lude et de l'avenue Raymond Leclerc. Sur ce dernier site, une coupe de régénération a été pratiquée.

Fin janvier, nous avons broyé les branches coupées (pendant 3 jours), des copeaux sont disponibles à côté de la salle des loisirs. Ils sont à votre disposition.

Merci à M. William Jolivet pour les coupes dans le parc de la mairie.



Bois communal

La coupe dans le bois communal devrait commencer prochainement, et ce en fonction des conditions météorologiques.

Travaux dans l'église

La société « Couverture et tradition » a terminé les travaux d'intérieur de l'église. Le plafond est composé de panneaux d'aggloméré recouverts d'une finition chêne. Sur le pourtour des murs et des fermes, des baguettes en chêne sont posées. Une couche de vernis finira et protégera l'ensemble.



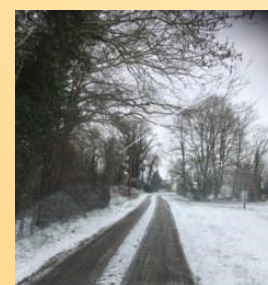
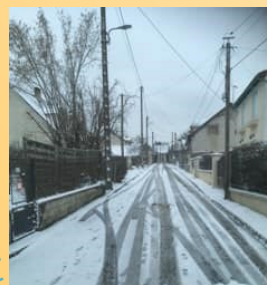
Fontenailles, sous la neige



La période neigeuse annoncée le mardi 9 février pour le lendemain, les agents techniques ont attelé la saleuse.

Dès 5h30, les mercredi 10, et jeudi 11, ils ont sillonné les voies communales. Routes et certains chemins piétons ont été salés.

Merci à eux pour leur disponibilité.



VACCINATION COVID-19

des personnes de 75 ans et +

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 17h

OUVERTURE
à compter du
18 janvier

TEL : 01 81 74 27 00

RDV EN LIGNE :

<https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/melun-cedex-77011/groupe-hospitalier-sud-ile-de-france>

- Sélectionner « Dépistage » dans le menu déroulant « Spécialité »
- Sélectionner le motif de consultation « Vaccination COVID +75 ans »
- Choisir le créneau horaire souhaité et finaliser le RDV en vous identifiant (création de compte Keldoc très rapide validée instantanément par SMS)

SUR RENDEZ-VOUS EXCLUSIVEMENT

Centre de vaccination du GHSIF
8 rue de Vaux, Centre de dépistage COVID-19 - MELUN



Civisme

Le fléau des masques jetés

Depuis que le port du masque s'est généralisé à des fins sanitaires, de plus en plus de masques sont retrouvés, jetés dans la nature ou sur la voie publique.

Un phénomène qui s'accroît, source de nuisances visuelles et sanitaires.

Un petit rappel sur les règles de santé publique mais aussi de civisme. « Pour continuer à protéger tout le monde, ne jetez pas vos masques au sol ».



Masques trouvés avenue
Raymond Leclerc

Centres de vaccination Covid-19

Liste des principaux centres de vaccination contre la Covid 19. Vous pouvez vous inscrire en ligne.

Centre de vaccination - Brie Comte Robert (CPTS) 17 Rue Petit de Beauverger, 77170 BRIE-COMTE-ROBERT - [01 81 74 27 00](tel:0181742700)

Centre de vaccination - Ville de Coulommiers 28 Avenue Victor Hugo, 77120 COULOMMIERS - [01 64 75 39 27](tel:0164753927)

Centre de vaccination - Ville de Fontainebleau 3 Rue Jean Becquerel, 77300 FONTAINEBLEAU - [01 77 03 81 80](tel:0177038180)

Centre de vaccination - Ville de Meaux 71 Avenue Henri Dunant, 77100 MEAUX - [01 60 09 98 84](tel:0160099884)

Centre de vaccination du GHSIF Melun 8 Rue de Vaux, 77000 MELUN - [01 81 74 27 00](tel:0181742700)

Centre de vaccination - Ville de Montereau Place du Calvaire, 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE - [01 82 34 00 25](tel:0182340025)

Centre de vaccination - Ville de Nemours 2 Rue Denis Papin, 77140 NEMOURS - [01 64 78 70 71](tel:0164787071)

Centre de vaccination - Ville de Provins 10 Rue du Général Delort, 77160 PROVINS - [01 64 60 40 24](tel:0164604024)

Une action discrète et belle

Chaque hiver, un Fontenailais effectue des maraudes à Paris pour apporter un peu de chaleur, de nourriture, de produits d'hygiène et surtout d'humanité aux personnes sans abris.

Aidé de ses enfants, de jeunes ou de bénévoles, chaque samedi, Lahcène parcourt plusieurs kilomètres et va à la rencontre des personnes qui dorment dans la rue.

« Des journées dédiées aux autres, à ceux qui se taisent, ceux qui ne demandent jamais rien, mais qui ne refusent pas nos attentions ».

« C'est souvent très furtif...on demande s'il y a quelqu'un...une voix te répond...une main apparaît...tu tends la tienne vers la sienne, parfois on ne voit même pas le visage, tu reçois un Merci mais c'est toi qui devrais remercier la vie d'avoir un toit ».

Lahcène

Lahcène recherche des vêtements chauds, blousons, gants, bonnets, écharpes ... mais aussi des produits d'hygiène ou de soins. Si vous souhaitez apporter votre aide, vous pouvez contacter Lahcène :

mail : fontenailles@outlook.fr



NOËL

Cette fin d'année 2020 est particulière, avec le protocole COVID, les classes ne doivent pas se mélanger....pas de fête autour d'un goûter de Noël collectif, pas de danse, ni de chorale tous ensemble....Que cela est triste !!!

Aussi pour montrer que nous sommes quand même **TOUS UNIS dans cette épreuve**, la maternelle de FONTENAILLES a décidé de créer « un Calendrier de l'Avent Géant », pas comme les autres....

Tous les jours, **des petits lutins de chaque classe** offraient une petite surprise aux 3 autres :

- Des chocolats à grignoter
- Des devinettes de Noël
- Des coloriages
- Des comptines à apprendre
- Des musiques de Noël à écouter
- Des fiches de bricolage à réaliser en classe ou à la maison
- Des recettes de cuisine
- Des chocolats chauds à boire
- Des objets à découvrir ou à accrocher dans notre sapin
- Des gourmandises
- Des albums et magazines sur le thème de Noël
- Des photos
- Des dessins ou/et des mots réconfortants



Les parents de la maternelle ont été associés en faisant passer par leur enfant des idées, des objets, des gourmandises

Mme POIRIER Ophélie, ATSEM dans notre école et membre de l'association des photographes amateurs a capturé le regard pétillant et malicieux des enfants de la maternelle afin d'offrir de jolies photos - souvenirs aux parents...un grand MERCI pour son talent qui a procuré de la joie dans les familles.

Ainsi « **Chaque jour est une fête** » à FONTENAILLES...

Merci à tous pour votre engagement et Vive la magie de Noël !!!



Les sapins ont une seconde vie

Dans le cadre du travail sur le recyclage, les élèves de petite section de Madame Pliot ont participé au broyage des sapins de Noël avec Philippe Lanoë et les agents techniques Frédéric, Régis.

Le broyage de sapins permet de récupérer du paillage pour mettre dans le jardin potager de l'école.

Il sera utilisé lors des plantations au printemps prochain.





Le recensement s'effectue à la mairie du domicile.

Le recensement est obligatoire

Il est à réaliser entre votre 16^{ème} anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement

Elle est délivrée sur présentation de :

- ◆ la carte nationale d'identité,
- ◆ le livret de famille,
- ◆ le justificatif de domicile.

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

INSCRIPTION ÉCOLE

L'inscription doit avoir lieu dans la mairie de votre lieu d'habitation au mois de mai.

Pièces à fournir : livret de famille,
justificatif de domicile.

L'admission définitive des enfants aura lieu sur rendez-vous, auprès de la directrice de l'école maternelle. Vous munir du carnet de santé et de l'attestation d'inscription.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la directrice de l'école maternelle, Mme Pliot Isabelle au 01 64 08 46 87.

Etat civil

Décès : Michel Holveck est décédé le 31 janvier.

Naissances : Camille Gabriel est née le 4 janvier.

Leeroy Wenda Mendes est né le 31 janvier.

Sohan Boucheny est né le 05 février.

Erratum

Naissance : Maëlys Banowski est née le 27 novembre.



Identification des carnivores domestiques

Votre animal est identifié à votre nom sur le fichier canin français, l'I-CAD (autrefois appelé **Société Centrale Canine**). Son numéro de tatouage ou de microship (puce électronique) est rattaché à votre nom et vos coordonnées dans les fichiers de l'I-CAD.

Ce fichier facilite la recherche des animaux perdus grâce à la puce électronique de votre animal.

Depuis trois ans, la mairie de Fontenailles est dotée de cet appareil.

Si vous trouvez un animal, pensez à vous rapprocher de la mairie qui pourra retrouver rapidement ses propriétaires.

INFORMATION STOP AUX DÉCHETS VOLANTS !



NON

OUI

Les déchets ou tout autre bien qui s'envolent des remorques posent 2 problèmes fondamentaux :

- 1-** Cela engendre un risque majeur au niveau de la sécurité des autres usagers de la route.
Les objets qui s'échappent d'une remorque non bâchée peuvent entraîner des accidents ou des dégâts importants.
- 2-** Ces objets sont rarement récupérés par leurs propriétaires et génèrent de la sorte des déchets dans l'espace public, à charge des autorités locales de les récupérer et de les évacuer.

Attention : Le décret n° 2015-337 du 23 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets.
Les contrevenants peuvent faire l'objet d'une amende, il s'agit d'une infraction au code de la route.



Reprise de concessions

Une reprise de concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal. Elle concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins, et qui ont cessé d'être entretenues.

La possibilité est offerte aux descendants ou aux successeurs ou éventuellement aux personnes chargées de l'entretien de ces concessions de les remettre en bon état de propreté et de solidité.

A défaut, l'autorité municipale dressera le procès-verbal de constat d'abandon, conformément à la réglementation.

La liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage en mairie, à la porte du cimetière et sur le site de la commune.

Vous pouvez contacter la mairie pour tous renseignements complémentaires.

Concours de dessins

Si tu as entre 3 et 4 ans,

Dessine et décore ton œuf pour la chasse aux œufs

Sur le thème de Winnie l'Ourson et ses amis.



Si tu as entre 5 et 10 ans,

Tu peux créer l'affiche de la chasse aux œufs sur le thème des pirates.

Cette affiche sera le flyer de « la chasse aux œufs » qui sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Règlement

Tu dois réaliser ton dessin sur une feuille de papier au format A 4. Les techniques manuelles suivantes seront acceptés : feutres, crayons de couleurs... Les dessins numériques seront refusés.

Ce concours de dessin est ouvert à tous les enfants. Les parents ne peuvent pas participer.

Pour les 5 – 10 ans, sur ton affiche, devront apparaître les informations suivantes :

- | | | |
|---------------------|----------------------------|------------------------|
| ✍ Chasse aux œufs | ✍ Date : 04 avril 2021 | ✍ Horaires : 10h à 12h |
| ✍ Ages : 1 à 10 ans | ✍ Lieu : Parc de la mairie | ✍ Viens déguisé. |

Date de limite de dépôt des dessins le 19 mars.

Le dessin devra être déposé non plié dans une enveloppe « **Concours de dessins** » avec ton nom, ton prénom, ton adresse et ton âge dans la boîte aux lettres de la mairie. Le jury sélectionnera les dessins gagnants le samedi 20 mars.

Règlement complet du concours sur le site de la mairie.

DEFI POUR L'ENVIRONNEMENT

Samedi 20 mars - Nettoyons notre village

RDV à 13h45 - Salle des associations

